



Socle commun : quelle école pour quelle société ?

Question récurrente mais ô combien d'actualité.

Quelle est la finalité de l'école telle que la présente le décret ministériel de mai 2006 sur « le socle commun des connaissances » ? Ne s'en tient-elle pas à la seule acquisition de ce fameux socle ? Il semble en effet que l'ambition soit limitée à un minimum de savoirs à la fin de la scolarité obligatoire : le SMIC culturel n'est plus un moyen, il devient une fin.

Nous plaçons pour notre part le curseur à un autre niveau d'ambition. Là où le socle n'est plus un but, ultime pour certains jeunes, mais une des modalités qui permettent à tous d'accéder à une culture commune. L'enjeu devient alors la construction d'une société émancipatrice pour tous et avec tous. Une éducation polytechnique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (qui n'a dès lors aucune raison de s'arrêter à 14 ans), devrait être le creuset où chacun pourrait développer ses talents, sans exclusive, pour participer à la création d'une culture commune.

Or, découper un socle de connaissances en compétences étroites destinées à savoir lire, écrire, compter participe uniquement à faire de l'école le lieu de la sélection précoce. En aucun cas cela ne répond aux exigences de l'école populaire, ni dans les valeurs dont elle se veut garante, ni dans les pratiques pédagogiques qu'elle suppose, ni dans les finalités qui sont les siennes.

Le « socle commun » tel qu'il est défini par le texte ministériel laisse entendre l'existence d'une sorte d'égalité de base. Illusion : la question est plutôt de savoir qui décide des critères de cette égalité et par là même des critères d'excellence concernant tous ceux qui iront bien au-delà du socle commun. Qui décide des privilèges qui vont être attribués à tel détenteur de telle compétence ? Le problème auquel il faut réfléchir dans un système d'économie capitaliste n'est pas, au fond, celui de l'égalité (de quoi) ou de la différence (en quoi) c'est celui des avantages économiques, du droit à jouir de la vie qui y sont associés et des effets induits en terme de répartition du capital culturel. Dans ce contexte, la fameuse égalité des chances ne reste qu'un marché de dupes.

L'École populaire exige que les apprentissages se construisent à partir de ce que vivent les enfants, de leur réflexion et de leurs recherches, de ce dont ils rêvent et de toutes les contradictions qui naissent des multiples confrontations au sein des classes et des établissements. L'expression et les pratiques de tâtonnement expérimental, la communication et la coopération,

sont, en pédagogie Freinet, les bases fondamentales de cette démarche pédagogique. En conséquence, si l'on veut développer dans l'école « l'autonomie et l'initiative » (dernier et septième élément du « socle commun »), il faut que l'école provoque l'émergence des situations que font naître l'autonomie et l'initiative, qu'elle contextualise ces compétences-là au même titre que d'autres, sans laisser penser que « la maîtrise des autres éléments du socle commun constitue un préalable indispensable de ces compétences ». Contrairement à ce que laisse supposer le texte ministériel, l'autonomie et l'initiative ne sont pas la conséquence logique de l'acquisition d'autres capacités ; l'autonomie et l'initiative ne peuvent s'acquérir que par leur exercice quotidien. Il en va de même si l'on veut développer dans l'école « les compétences sociales et civiques » (sixième élément du « socle commun »). Il faut que l'école provoque l'émergence des situations que font naître les compétences sociales et civiques, qu'elle contextualise ces compétences-là au même titre que d'autres sans laisser penser que « les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités ».

En conclusion, il semble évident qu'un statut reste à établir dans l'école autour d'une réelle responsabilisation : celui de l'enfant, du jeune, co-responsable de la vie et des apprentissages du groupe classe, ainsi que du bon fonctionnement de son école ou de son établissement.

L'objectif n'est pas seulement de « préparer les élèves à bien vivre ensemble », il est de faire en sorte que tous les parcours soient des parcours fondés sur :

- la construction coopérative d'une culture, commune sans doute, émancipatrice sûrement ;
- la construction coopérative des apprentissages qui réduit le face à face stérile enfant adulte et restaure l'hétérogénéité comme moteur naturel des apprentissages ;

La finalité de l'école n'est pas de saisir au vol « l'égalité des chances » en équilibre instable sur « un socle commun » mais que chaque enfant, chaque jeune, progresse et que, enseignants et élèves, tous puissent se fier à des indicateurs de réussite cohérents et formateurs.

Cat Ouvrard